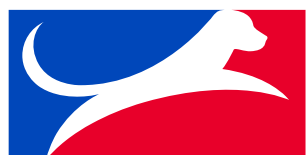


140^{ème} EXPOSITION DE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA S.C.C

Organisation : Société Centrale Canine - Service Manifestation
155, avenue Jean Jaurès
93535 AUBERVILLIERS Cedex
Fax : 01 49 37 01 20
Site : www.centrale-canine.fr
Email : championnat.2018@centrale-canine.fr

Avec le Concours de la Société Canine de l'Île de France



CENTRALE
CANINE

C.A.C.S

PARIS - LE BOURGET

Parc des Expositions
Carrefour Charles Lindbergh
93350 Le Bourget
Coordonnées GPS : 48°56'35.83"N - 2°25'16.58"E

LES 2 & 3 JUIN 2018



C.A.C.I.B

JUGEMENTS AVEC HORAIRES

SAMEDI 2 JUIN 2018

Groupe 1 : Chiens de Berger & de Bouvier
Groupe 2 : Chiens de Type Pinscher & Schnauzer, Molossoïdes, Bouviers Suisses
Groupe 3 : Terriers
Groupe 4 : Teckels
Groupe 10 : Lévrier
Races non reconnues F.C.I. : Cao de Gado Transmontano, Barbado Da Terceira, Bulldog Continental, Berger Américain Miniature

DIMANCHE 3 JUIN 2018

Groupe 5 : Chiens de type primitif
Groupe 6 : Chiens Courants & Recherche au Sang
Groupe 7 : Chiens d'Arrêt
Groupe 8 : Chiens Leveurs de Gibier & Chiens d'Eau
Groupe 9 : Chiens d'Agrément

Races non reconnues F.C.I. : Epagneul de St Usuge, Chien Particolore à poil frisé, Ratier de Prague, Briquet de Provence, Cursinu

DROITS D'ENGAGEMENTS

Pour le 1^{er} chien
Pour le 2^{ème} chien
Pour le 3^{ème} chien
Pour chacun des suivants

Tarif réduit
jusqu'au
01/04/2018

Tarif normal
du 02/04
au 08/05

58 €	68 €
48 €	58 €
38 €	48 €
28 €	38 €

Baby - Puppy - Vétérin

38 €

Meutes

71 €

*Donnant droit à l'engagement des chiens en classe individuelle. Voir règlement
Chien supplémentaire de la meute (par chien)*

9 €

Chien ne concourant pas

20 €

Paires, Couples

gratuit
gratuit

Lot d'affixe, Lot de reproducteur

Ces chiens devront préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant. Voir définition dans le règlement.

Jeunes présentateurs

10 €

Catalogue digital

gratuit

Catalogue papier prévente

5 €

Catalogue papier (vente sur place)

10 €

Carte accompagnateur

6 €

Parking 1 journée (hors camping car)

5 €

Parking camping-car 1 journée

15 €

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la Société Centrale Canine, même si l'exposant ne peut présenter son chien.

Les engagements par courrier parvenus après le 08 mai 2018 (date de réception SCC) seront refusés.

ENGAGEMENT INTERNET

www.onlinedogshows.eu



- La clôture des engagements au tarif réduit se fera le 01/04/2018 à minuit
- La deuxième clôture des engagements au tarif normal le 08/05/2018 à minuit
- Majoration de 12 € du 09/05/2018 au 13/05/2018



Seuls les engagements payés sur le site sécurisé seront pris en compte

CAMPING-CAR

Information & réservation :
Jeannine LECOMTE - 06.71.72.71.92
Mail : jeanninelecomte@orange.fr

STANDS COMMERCIAUX

Information & réservation :
Aurélien HEMONT - 01.41.79.33.50
Mail : scif@wanadoo.fr



CENTRALE
CANINE



EUKANUBA

partenaires d'excellence



EXPOSITION QUALIFICATIVE
POUR CRUFT'S 2019





140^{ème} CHAMPIONNAT DE FRANCE PARIS - LE BOURGET



JURY PRESSENTI

SAMEDI 2 JUIN 2018

1er groupe : Chiens de berger et de bouvier (sauf chiens de bouvier suisses)

Berger Blanc Suisse jeune, Collie, Collie BarbuCAVILLAC Boris (FR)
 Berger Blanc Suisse, Berger de Beauce.....COUTEAU Katerine (FR)
 Chien de Berger Belge femelle.....DUBACH Sandra (NL)
Chien de Berger Belge mâle.....JUIF Daniel (FR)
Berger Australien mâle, Border Collie, Welsh CorgiFORTE Mickael (IE)
 Berger allemand,
 Bouvier des Ardennes, Bouvier des FlandresGIGOT BARAIS Andrée (FR)
 Berger de Brie, Berger de MaremmeKARCHER Christian (FR)
 Berger Australien femelleKERIHUEL Jean-Paul (FR)
 Berger Hollandais, Chien Loup de Saarloos,
 Schapendoes, SchipperkeMOCQUE Michel (FR)
 Chien de Berger des Tatras, Niziny.....MAKOMASKI Maria (FR)
 Berger de Picardie,
 Berger des Pyrénées, Chien de Berger CatalanSCHWARTZ Daniel (FR)
 Berger des Shetland,
 Chien de Berger Anglais AncestralSTEPINSKI Andrzej (PL)
 Berger de Russie Méridionale, Bouvier d'Australie,
 Chien de berger de la Serra des Aïres, Chien-loup Tchécoslovaque,
 Kelpie Australien, Komondor, Mudi, Puli, Pumi, Roumain des Carpathes
 et autres races du groupe.....DESSERNE Sylvie (FR)

2ème groupe : Chiens de type Pinscher & Schnauzer, Molossoïdes et Chiens de Montagne et de Bouvier suisses

Landseer, Terre NeuveCHAPIRO Boris (FR)
 Dobermann, Mâtin NapolitainWIBLISHAUSER Hans (DE)
 Bulldog AnglaisFLAMME Sylvie (FR)
 Bouviers Suisses, HovawartHINQUE Pascal (FR)
 Shar-Pei, Terrier noir Russe, Mâtin Espagnol, Berger de Bosnie Herzégovine,
 Berger du CaucaseKHARATISHVILI Nina (RU)
 RottweilerMAKOMASKI Maria (FR)
 Mastiff, BullmastiffMOINGS Jean-Bernard (FR)
 Cane Corso, Mâtin des Pyrénées,
 Chien de Montagne des PyrénéesMORBELLI Jean-Jacques (FR)
 Boxer, Dogue des CanariesNAVEDA CARRERO Juan (SP)
 Chien de Berger Yougoslave de Charplanina,
 Fila de Saint Miguel, Mâtin de l'Alentejo, Léonberg,
 Chien de Berger d'Anatolie, Montagne Portugais-Estrela.....PECOULT Alain (FR)
 Pinscher, Affenpinscher, SchnauzerPENTENERO Giovanni (IT)
 Fila Brasileiro, Dogue Argentin, Molossoïdes Latino-Américains,
 Dogue de Bordeaux.....TEVALIN Kirsi (FI)
 Dogue AllemandZALC Thierry (FR)
 Dogue du Tibet, Dogue de Majorque, Cimarron Uruguayen,
 Chien du Saint Bernard et autres races du groupe.....SOULAT Raymond (FR)

3ème groupe : Terriers

Bull Terrier Standard / MiniatureASENSI DE LANGLOIS Laura (SP)
 Staffordshire Américain Terrier.....BERGUNDTHAL Cornelia (CH)
Staffordshire Bull Terrier mâle, Terrier Froment
 Irlandais, Terrier Gallois,
 Sealyham, Border, Norfolk, Norwich.....FROELICH Muriel (FR)
 Lakeland, Kerry Blue, Fox terrier.....GRAULUS François (BE)
 Scottish, Skye, Westie, Dandie DinmontMATTERA Cassandre (FR)
 Staffordshire Bull Terrier femelle, Jack Russell.....PICHARD Laurent (CH)
 Yorkshire Terrier, Cairn Terrier.....SOLECKYJ SZPUNAR Viva Maria (PL)
 Terrier de chasse Allemand, Terrier Anglais,
 Terrier Australien, Terrier Brésilien, Terrier Irlandais,
 Révérend Russell, Airedale, Cesky, Silky, Bedlington
 et autres races du groupe.....GAUVRIT Michel (FR)

4ème groupe : Teckels

Teckel.....BONNET Michel (FR)
 Teckel jeune.....Sébastien JACOPS (FR)

10ème groupe : Lévrier

Saluki, Petit Lévrier Italien, Lévrier Afghan BARJOT Bernard (FR)
 Azawakh, Lévrier Espagnol, Sloughi, WhippetCOPPEL Christophe (FR)
 Barzoi, Lévrier Hongrois, Lévrier Polonais TESICS György (HU)
 Greyhound, Lévrier Écossais & Irlandais.....SCHWERM-HAHNE Wiefriede (DE)

Races non reconnues par la F.C.I.

Cao de Gado Transmontano,
 Barbado Da Terceira, Bulldog Continental.....CHAPIRO Boris (FR)
 Berger Américain MiniatureKARCHER Christian (FR)

DIMANCHE 3 JUIN 2018

5ème groupe : Chiens de type primitif

Shiba, Chien Suédois de Laponie,
 Finois de Laponie, Kai, Shikoku, KishuBESSHO Satoshi (JP)
 Chow Chow, Chiens nus, Laika de Sibérie,
 Bangkaew de Thaïlande, Eurasier, Cirneco de l'EtnaBLANGINO Jean (FR)
 Akita Inu.....FUJIMOTO Masanori (MX)
 Spitz Nains, Spitz des Visigoths, Chien d'ours de Carelie, Chien d'Élan Norvégien,
 Akita Américain.....KAMMERSCHIED-LAMMERS Angelika (DE)
 Husky Sibérien, Malamute d'Alaska MIGLIETTA Maria (IT)
 Samoyède, Chien de Berger Islandais,
 Chien du Groenland, Hokkaido, Spitz JaponaisNYBERG Britt (NO)
 Petits SpitzTESICS Gyorgy (HU)
 Chien de Garenne des canaries, Chien de garenne Portugais, Chien thaïlandais à crête dorsale,
 Basenji, Spitz loup, Chien de Canaan, Spitz Italien Volpino et
 autres races du groupe.....LARIVE Jeannette (FR)

6ème groupe : Chiens courants, Chiens de recherche au sang

Poitevin, Français coloré, Français blanc et noir.....BERTON Philippe (FR)
 Beagle, Beagle Harrier, HarrierCABASSOT Jean (FR)
 Griffons Vendéens, Basset Artésien Normand,
 Chiens d'Artois..... FABRE Marie-Annick (FR)
 Fauve de Bretagne, Basset des Alpes, Griffon Nivernais,
 Chien courant Polonais, Chien courant Slovaque, Chien courant Suisse,
 Chien de Saint Hubert, Chien de Rouge du Hanovre et de Bavière,
 Anglo-Français de petite vénerie, Porcelaine.....MASUEZ Christian (FR)
 Basset HoundLARIVE Jeannette (FR)
 Ariégeois, Bleu de Gascogne,
 Gascon Saintongeois.....THONNAT Gérard (FR)
 Dalmatin, Chien de Rhodésie à crête dorsale
 et autres races du groupe.....FAVRE René (FR)

7ème groupe : Chiens d'arrêt

Braque Allemand, Drahthaar, Braque Hongrois, Chien d'arrêt Allemand à poil long,
 Grand Epagneul de Munster.....ARCHAMBAULT Jean (FR)
 Braque de l'Ariège, Braque d'Auvergne, Braque de Weimar,
 Braque FrançaisJANICOT Pierre (FR)
 Chien d'arrêt Portugais, Epagneul de Pont-Audemer, Epagneul Picard,
 Epagneul Bleu de Picardie, Griffon à poil dur Korthals,
 Setter GordonGUILBERT-JULIEN Laurence (FR)
 Epagneul Breton, Epagneul Français, Pointer.....TOULET Régis (FR)
 Chien d'arrêt Frison, Barbu Tchèque, Braque du Bourbonnais, Braque Italien,
 Petit Epagneul de Münster, Setter Anglais, Setter Irlandais,
 Braque Saint Germain et autres races du groupe.....DUBROCA Philippe (FR)

8ème groupe : Chiens rapporteurs de gibier Chiens leveurs de gibier - Chiens d'eau

Field Spaniel, Kooikerhondje, Clumber,
 Cocker Américain, **Cocker Anglais mâles**.....HERAUD Catherine (FR)
 Golden Retriever.....SOLECKYJ SZPUNAR Viva Maria (PL)
 Retriever du Labrador, Welsh Springer,
 Retriever de la Baie de Chesapeake, Retriever à Poil Plat,
 Retriever à Poil Bouclé.....LOHMANN Christiane (DE)
 Cocker Anglais Femelles, Retriever de la Nouvelle Ecosse, Romagnol,
 Chien d'Eau Espagnol, Chien d'Eau Irlandais, Chien d'Eau Portugais, Barbet, Springer
 Spaniel, Chien d'Oysel et autres races du groupe.....LEENEN Théo (BE)

9ème groupe : Chiens d'agrément et de compagnie

Pékinois, Shih Tzu..... CHAPIRO Boris (FR)
 CarlinSTEPINSKI Andrzej (PL)
 Griffon Belge, Griffon Bruxellois, Terrier du Tibet,
 Petit Brabançon, Terrier de Boston FORTE Michael (IE)
 Chien Chinois (crête et houpette), Coton de Tuléar ISTAS François (FR)
Cavalier King Charles Spaniel mâle et King CharlesJAUFFRET Alix (FR)
Bouledogue Français mâle KERIHUEL Jean-Paul (FR)
 Bouledogue Français femelle.....KHARATISHVILI Nina (RU)
 Cavalier King Charles Spaniel femelle.....LI Catherine (GB)
 Chihuahua poil long, Epagneul JaponaisMATTERA Cassandre (FR)
 Epagneul du Tibet, Lhassa Apso.....DEWAELE Patrick (FR)
 Caniche.....PICHARD Laurent (CH)
 Bichon, Petit Chien LionSOULAT Raymond (FR)
 Epagneul Continental, Petit Chien Russe.....MIGNON Sylvie (FR)
 Chihuahua poil court et autres races du groupeDESSERNE Sylvie (FR)

Races non reconnues par la F.C.I.

Epagneul de St Usuge, Chien Particolore à poil frisé,
 Ratier de Prague, Briquet de Provence, CursinuCHAPIRO Boris (FR)

Dans le cas où plusieurs juges sont pressentis pour une même race, le nom du juge qui désignera le meilleur de race est inscrit en gras



C.A.C.S

PARIS - LE BOURGET

Parc des Expositions
Carrefour Charles Lindbergh
93350 Le Bourget

Coordonnées GPS : 48.56.35.83N-2.25.16.58E

LES 2 & 3 JUIN 2018



C.A.C.I.B

Recopiez très lisiblement et soigneusement tous les renseignements dans la partie ci-dessous qui servira à l'édition du catalogue

N° tatouage ou transpondeur (Tatoo/Microchip n°) : _____	Réservé à la S.C.C
N° Livre d'Origines (Zuchtbuch Nr. - Pedigree n°) : _____ Avec indication de ce livre - Bitte Name des Zuchtbuch angeben - Please name the stud book	
Nom du chien (Name des Hundes - Name of the Dog) : _____	

Race (Rasse - Breed) : _____

Taille (Grosse-Size) : _____	Couleur (Farbe - Colour) : _____	Poils (Haar - Hair) : _____	Poids (Gewicht - Weight) : _____
Schnauzer, Pinscher, Parson/Jack Russell, Teckel, Spitz, Podenco Portugais, Braque Français, Bull Terrier, Caniche, Chien à peau nue.	Berger Belge, de Brie, Puli, Dobermann, Pinscher, Schnauzer, Boxer, Dogue Allemand, Elound, Spitz, Chow-Chow, Épagneul Breton, Setter Irlandais, Cocker, Caniche, Cavalier King Charles, Bouledogue, Carlin.	Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Berger des Pyrénées, Berger Hollandais, Collie, Serra da Estrela, Saint-Bernard, Fox-Terrier, Teckel, Podenco Portugais et Ibicenco, Braque de Weimar, Braque Hongrois, Chien Courant Italien, Retriever, Chien d'Eau Portugais, Bichon, Chihuahua, Petit Chien Russe.	Pékinois, Japonais, Papillon, Phalène.

Date de naissance (Geburtsdatum - Birth date) : ____/____/____ Sexe (Geschlecht - Sex) : _____

Nom du père (Name des Vaters - Name of the Sire) : _____

Nom de la mère (Name der Mutter - Name of the Dam) : _____

Producteur (Name des Züchters - Breeder's name) : _____
(propriétaire de la lice à la saillie - Eigentümer der Hündin bei der Deckung - Owner of the Dam at time of the mating)

Propriétaire (Name des Eigentümers - Owner's name) M. Mme : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

FRAIS D'INSCRIPTION - ENTRY FEES - MELDEGEBÜHREN			
Tarifs jusqu'au - Fees until	au 01/04/2018	du 02/04 au 08/05/2018	Sommes adressées amount paid
1 ^{er} chien - 1 hund - 1 st dog	58 €	68 €	
2 ^{ème} chien - 2 hund - 2 nd dog	48 €	58 €	
3 ^{ème} chien - 3 hund - 3 rd dog	38 €	48 €	
4 ^{ème} chien et suivant (chacun) Weiterer Hund - Further Dog	28 €	38 €	
Puppy - Jüngstenklasse		38 €	
Baby - Minor Puppy Klasse		38 €	
Vétéran - Veteranenklasse - Veteran		38 €	
Ne concourant pas - Dog not for competition - Ohne Beurteilung		20 €	
Meute (6 chiens en classe individuelle) Packhound (6 dogs in individual class)		71 €	
Chien supplémentaire dans la meute - Additional dog in the pack - Weiterer Meutenhund -		09 €	
Jeune présentateur		10 €	
Catalogue digital		gratuit	
Catalogue papier prévente		5 €	
Catalogue papier (vente sur place)		10 €	
Carte accompagnateur		6 €	
Parking 1 journée - hors camping-cars		5 €	
Paire, couple, Lot d'affixe, lot de reproducteur		gratuit	
TOTAL			

Mode de paiement

1 Chèque bancaire ou postal à l'ordre de la SCC
2 Mandat cash
3 Mandat international
4 Virement : BIC (adresse SWIFT) : BNPAFRPPXXX
IBAN : FR76 3000 4028 3700 0108 2985294

Joindre la preuve du virement ou du mandat à votre engagement.
Join the proof of the transfer or the money order with your entry form.
Den Beweis der Überweisung oder der Postanweisung in Ihrer Mel-deschein beilegen.

CLASSES DANS LESQUELLES LE CHIEN PEUT ÊTRE ENGAGÉ CLASSES INTO WHICH THE DOG CAN BE ENTERED KLASSEN IN DIE DER HUND EINGESCHRIEBEN WERDEN KANN

(voir définition des classes dans le règlement - See regulation - Definition der Klassen siehe Regelung)
Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la présente feuille sera inscrit d'office en Classe OUVERTE ou JEUNE suivant son âge.
Attention ! Any dog for whom a class has not been designated on the entry form will be automatically registered in the Open class or Junior class according to age.
Achtung ! Wenn der Aussteller die gewünschte Klasse nicht angibt, wird sein Hund automatisch seinem Alter entsprechend in die Offene- oder Jugendklasse eingeschrieben.

- Intermédiaire (de 15 à moins de 24 mois - Monate - Month)
- Ouverte (âge minimum 15 mois) Offene (Mindestalter 15 Monate) - Open (at least 15 months)
- Travail (âge minimum 15 mois - voir au dos) Gebrauchshund-Klasse (Mindestalter 15 Monate - Siehe Rückseite) Working class (at least 15 months - See overleaf)
- (Les Classes Intermédiaire, Ouverte et Travail concourent entre elles pour l'attribution du CACS.) (Intermédiaire, Open and Working Class compete together for the CACS.)
- (Die Intermédiaire, Offene- und Gebrauchshund-Klasse konkurrieren miteinander für die Zuteilung des CACS.)
- Champions de beauté (âge minimum 15 mois - voir au dos)
Tout chien déjà homologué champion de conformité au standard en France devra être engagé en Classe Champion ou Vétéran.
- Championklasse (Mindestalter 15 Monate - Siehe Rückseite) - Beauty Champion (at least 15 months - See overleaf)
- (Les Classes Intermédiaire, Ouverte, Travail et Champion concourent entre elles pour l'attribution du CACIB)
- (Intermédiaire, Open, Working and Champion Classes compete together for the CACIB)
- (Die Intermédiaire, Offene-, Gebrauchshund- und Championklasse konkurrieren miteinander für die Zuteilung des CACIB)
- Jeunes (de 9 à moins de 18 mois) Jugend (9 - 18 Monate) - Junior (9 - 18 months)
- Puppy (de 6 à moins de 9 mois) (6 - 9 Monate, 6 - 9 months)
- Baby (de 4 à moins de 6 mois) (4 - 6 Monate, 4 - months)
- Vétéran (à partir de 8 ans)

AUCUN CHIEN NE PEUT ÊTRE ENGAGÉ SIMULTANÉMENT DANS LES CLASSES CI-DESSUS DÉFINIES
NO DOG CAN BE ENTERED SIMULTANEOUSLY IN THE ABOVE CLASSES
KEIN HUND KANN GLEICHZEITIG IN DEN OBEN ERWÄHNTEN KLASSEN EINGESCHRIEBEN WERDEN

- Meute Laufhundmeuten - Packs
Attention, nouveau règlement pour les meutes de chiens courants :
Meute classe ouverte : moins de 3 chiens courants inscrits en classe travail
Meute classe travail : au moins 3 chiens courants inscrits en classe travail ou ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute. Si ces conditions ne sont pas remplies, la meute sera jugée en classe ouverte.
Supplementary dog in Pack - Zusätzlicher Hund in Laufhundmeuten
- Chien supplémentaire de la meute
- Chien ne concourant pas - No competing dogs - Hunde die nicht konkurrieren
- Lot d'Affixe (3 chiens minimum - 5 chiens maximum) Affixe : _____
- Lot de reproducteur (1 sujet mâle ou femelle avec 3 à 5 de ses descendants directs du 1^{er} degré)
- Couple avec _____
- Paire avec _____

1^{ère} clôture : le 01 avril 2018 (cachet de la poste faisant foi)
2^{ème} clôture : le 08 mai 2018 (date de réception)
Majoration de 12 € du 09/05/2018 au 13/05/2018 (engagement internet)
Entries until April 01st or May 8th 2018 - 12 € increase for online registration from 9 to 13 May 2018
Meldeschlüsse bis 29. April, oder 8. Mai 2018 - Meldegebühzuschlag i.H.v. 12 € für Online-Meldungen vom 9.05.2018 bis 13.05.2018.



PARIS - LE BOURGET

Parc des Expositions
Carrefour Charles Lindbergh
93350 Le Bourget

Coordonnées GPS : 48.56.35.83N-2.25.16.58E



Renseignements à fournir pour les classes TRAVAIL - CHAMPION
Joindre l'attestation SCC ou FCI pour la classe Travail, et pour la classe Champion, photocopie du titre homologué

CLASSE TRAVAIL

- Chien de défense - Date et lieu où le chien a obtenu :
 - soit un certificat en R.C.I. ou I.P.O. 1, - soit un brevet de mondioring, - soit pistage F.C.I. 1, - soit un test international de sauvetage
 - soit un brevet de chien de défense, - soit un brevet en campagne, - soit un brevet pistage, - soit un brevet troupeau
- Chiens d'Arrêt Britanniques et Continentaux - Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un minimum TRES BON ou le Brevet International de Chasse Pratique (B.I.C.P) 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie
- Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un BREVET DE CHASSE
- Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R
- Barbets : Date et lieu où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l'Eau 1^{re} ou 2^e catégorie
- Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points
- Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu un 3^e prix (minimum) à une épreuve de menée à voie sur lièvre ou au terrier artificiel
- Chien d'Elan Norvégien - Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu : sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon sur piste naturelle, l'un des 4 qualificatifs suivants : chiens de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort
- Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière: TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe
- Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1
- Retrievers : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu TB en Field ou BICP 1^{re} ou 2^e catégorie
- Classe travail lévriers: fournir copie du certificat (obligatoire) de la FCI confirmant que le lévrier a bien pris part à des courses ou coursings internationaux avec octroi du CACIL, au moins à quatre reprises, sur une période d'un an et un jour et qu'il a été classé à deux reprises parmi la première moitié des concurrents des courses et coursings. Par ailleurs, au cas où ce classement a été obtenu lors d'un coursing international, le lévrier doit avoir obtenu au moins 2/3 du maximum des points. Le certificat est fourni par la SCC via le secrétariat de la Commission Nationale d'Utilisation des Lévrier.

CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International avant le 8 mai 2018 (joindre une copie des justificatifs)
Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

Joindre impérativement la photocopie des justificatifs pour l'engagement en CLASSE TRAVAIL ou en CLASSE CHAMPION.

NE CONCOURANT PAS

Pour les chiens inscrits titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la FCI, âgés de 4 MOIS MINIMUM et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle.
Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge. Vous devez donc remplir une feuille de demande d'inscription pour un chien engagé en classe "ne concourant pas".

IL EST RECOMMANDE DE FAIRE VACCINER LES CHENS CONTRE LA GASTRO-ENTERITE A PARVO-VIRUS

Avis aux exposants résidents à l'étranger

Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectués depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Les chiens entrant sur le territoire français doivent être identifiés, par tatouage ou par transpondeur.

ATTESTATION - CERTIFICATE

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au verso. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accident (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC. Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la Gastro-entérite à Parvo-virus.

Les exposants de chiens de 2^{ème} catégorie doivent se conformer aux prescriptions de la Loi de 1999 et joindre à leur engagement la copie de la déclaration en mairie. L'identification des chiens doit être effectuée par un des procédés déterminés par le Ministère de la Pêche et de l'Agriculture.

Signature :

I declare that the information I have given on this form, is to the best of my knowledge, true. I accept without reserve all the articles within the regulations governing this dog show. In consequence, I exonerate the organizing society of any liability for accidents (wounds, thefts, diseases and damages) caused or suffered by my dog or myself. I certify on my honour that, to my knowledge, neither my dog, nor my kennels suffer from any contagious disease on the day of the signature of the present document. I further undertake to do not present myself or my dog at the show ground, should such disease manifest itself between the signature date of the entry form and the date of the show.

In the event of any misrepresentation on my part, I agree with the application of the sanctions specified under the above mentioned regulations, i.e. the immediate disqualification of my dog and my exclusion from future events, sponsored by the SCC. It is recommended that all dogs should be vaccinated against Gastro-enteritis occasioned by the Parvo-Virus.

The owners of dogs of the 2nd category must comply with the provisions of the Law of 1999, and enclose with their inscription a copy of the declaration made to their Town Hall. Dog identification must conform to the procedures laid down by the French Ministry of Agriculture.

REGLEMENT

**Aucun slip de jugement ne sera délivré après jugements.
Seul un diplôme mentionnant le classement vous sera remis dans le ring**

ARRIVÉE ET JUGEMENTS

L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 7h30. Aucun chien ne sera autorisé à entrer après 11h. Les horaires de jugement seront communiqués à chaque exposant 1 semaine avant l'exposition.

Les jugements commenceront à 9h.

LOGEMENT DES CHIENS

Un nombre limité de cages sera à disposition des exposants. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

SORTIE DES CHIENS – Fixée à 15 h 00. Aucune sortie temporaire ne sera autorisée.

UN RESTAURANT SERA INSTALLÉ DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION ET DES BAR-BUFFETS FONCTIONNERONT.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou un quelconque matériel. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

PRESENTATION – Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation. Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout « double Handling » c'est-à-dire qu'il est interdit à toute autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
 - des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
 - des chiens atteints de malformations,
 - des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
 - des chiens dangereux.
- La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement seront remboursés, déduction faite des frais déjà engagés non récupérables.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés, dans le respect de la législation en vigueur, par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Tous les chiens engagés à l'exposition doivent être identifiés, soit par tatouage, soit par transpondeur.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les inscriptions par internet non réglées
- c) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition,
- d) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage.
- e) les engagements de chiots de moins de 4 mois.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION – Les engagements internet recevront un accusé de réception informatique.

CARTE D'EXPOSANT – Elle sera envoyée environ une semaine avant l'exposition (avec indication des horaires de passage prévus) et devra être présentée à l'entrée le jour de l'exposition

ATTENTION :

Les inscriptions sont faites, sous la responsabilité de l'exposant, dans la classe indiquée sur la feuille d'engagement. La S.C.C. n'en vérifiera le bien-fondé que lors de l'homologation des récompenses. En cas d'erreur, la récompense ne sera pas homologuée.

- Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office en classe OUVERTE, JEUNE ou PUPPY suivant son âge.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI - APRÈS :

Pour toutes les classes, les dates prises en compte pour le calcul de l'âge du chien sont la date anniversaire et le jour du jugement.

CLASSES INDIVIDUELLES

CLASSE INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CLASSE OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CLASSE TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements) :

Voir conditions au dos de la feuille d'engagement

- Les chiens de défense
- Les chiens d'arrêt
- Les chiens courants
- Les Spaniels
- Les Retrievers
- Les Barbets
- Les Terriers
- Les Teckels
- Les chiens d'Élan Norvégien
- Les chiens Nordiques de Traîneau
- Les Lévrier

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec la Classe Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CLASSE CHAMPION DE BEAUTÉ – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (joindre une copie des titres de champion).

Tout chien déjà homologué champion de conformité au standard en France devra être engagé en Classe Champion ou Vétéran.

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec la Classe Ouverte, la Classe Intermédiaire et la Classe Travail.

CLASSE JEUNES – Pour les chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

CLASSE VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

Les meilleurs vétérans mâles et femelles ayant obtenu le qualificatif 1er Excellent peuvent concourir pour le titre de Meilleur de Race.

CLASSE PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à un classement.

CLASSE BABY – Pour les chiots âgés de 4 à 6 mois (valablement vaccinés). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant).

Elle ne donne pas lieu à un classement.

AUTRES CLASSES

MEUTES - (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 – 4 – 6 soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation de la Chasse)

Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'en-

semble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

LOT D'AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS «NE CONCOURANT PAS» – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition.

Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Afin de faciliter l'organisation, les Exposants sont priés d'adresser leurs engagements par lettre à La S.C.C. - Service Manifestation - 155 avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex, et d'y joindre leur règlement : soit par mandat-cash, soit par chèque bancaire ou postal, soit par mandat de virement international (joindre la preuve du mandat avec l'engagement).

En aucun cas, n'adresser d'espèces dans votre envoi - Please, do not send cash in payment of your inscription.

Les engagements sur Internet avec paiement sécurisé sont possibles sur le site www.onlinedogshows.eu

Les engagements par internet non réglés au jour de la clôture ne seront pas pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

- 1^{ère} clôture le 01 avril 2018
- 2^{ème} clôture le 08 Mai 2018
- Majoration de 12 € du 09 au 13 mai 2018 (internet uniquement)

Tout engagement papier parvenant après le 08 Mai 2018 (date de réception à la Société Centrale Canine) sera refusé.

REFUS OU EXCLUSIONS :

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

1^{er} des engagements :

a) des chiens non-inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI

b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

2^{es} des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le «Service Vétérinaire» ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement «au poteau» serait demandé.

JUGEMENTS – Les Juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Les Juges attribueront selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

Excellent - Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du Standard idéal de la race - présenté en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant «de la classe» et une brillante allure. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions - en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE - doit être attribué à un chien montrant un comportement agressif. Il s'applique également à un chien qui refuse constamment de se laisser examiner par le juge. La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGÉ :

Le qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules.

Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf la classe Puppy, les quatre premiers chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement.

Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif « Très Bon ».

Les chiens qualifiés « Bon » ne pourront prétendre être primés.

Les meutes sont jugées sur la conformité au standard et l'homogénéité du lot par rapport au type et à la couleur.

C.A.C.S.

Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé : 1^{er} « EXCELLENT » en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Voir conditions au verso de la feuille d'engagement. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfassent aux conditions imposées. Si le chien classé 2^{ème} Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé le R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
 - b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.
- Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} « Excellent » des deux autres classes.

C.A.C.I.B.

Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces trois classes est interdit. Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfassent aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B. Les chiens inscrits à un Livre d'Origines (Livre d'attente compris), d'un Pays Membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'Origines est reconnu par la F.C.I. peuvent seuls être acceptés à l'exposition.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} « EXCELLENT » (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place).

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé

pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
 - b) s'il a déjà le titre de Champion International
- En cas d'attribution d'un seul C.A.C.I.B. pour plusieurs variétés d'une même race, ou dans le cas d'une race trop nombreuse jugée par deux juges différents, le juge chargé d'attribuer le C.A.C.I.B. sera désigné d'avance par l'organisateur et cette désignation sera portée au catalogue et à la connaissance des exposants.

B.O.B. : Meilleur de Race (BOB)

Le mâle et la femelle proposés pour le CACIB, le meilleur jeune mâle et la meilleure jeune femelle ayant reçu le qualificatif « 1^{er} Excellent » dans la classe Jeune, les meilleurs vétérans mâle et femelle ayant obtenu le qualificatif « 1^{er} Excellent » dans la classe Vétéran concourent pour le titre de Meilleur de Race.

BOS (Best Opposite Sexe)

Le B.O.S. est attribué au mâle ou à la femelle de sexe opposé à celui qui vient d'obtenir le B.O.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés «Meilleur de Race» seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent le dimanche 3 juin en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition. Les propriétaires des «Meilleurs de Groupe» de la journée du 3 et du 4 juin s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition la journée du dimanche 4 juin 2018.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise à la S.C.C. si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
 - b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
 - c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
 - d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine ;
 - e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
 - f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée ;
- Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la S.C.C.

RESPONSABILITÉ - La Société Centrale Canine décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société Centrale Canine ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT :

Avis aux Exposants résidents en France

Chiens de 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier. Il est recommandé aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récupéré municipal, tenue en laisse, muselière en dehors des rings et cages et permis de détention (Décret N°2009-1768 du 30 décembre 2009).

Avis aux Exposants résidents à l'Étranger

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition à savoir :

Les chiens en provenance des États membres de l'Union Européenne doivent être :

- identifiés (tatouage ou transpondeur électronique conforme à la norme ISO 11784 ou à l'annexe de la norme ISO 11785 ; à défaut, le détenteur devra fournir les moyens de lecture du transpondeur) ;
- vaccinés valablement contre la rage (cf annexe 3 du règlement européen n° 576/2013 du 12 juin 2013 relatif aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie) ;

Les chiens en provenance des pays tiers doivent être :

- identifiés (tatouage ou transpondeur électronique conforme à la norme ISO 11784 ou à l'annexe de la norme ISO 11785 ; à défaut, le détenteur devra fournir les moyens de lecture du transpondeur) ;
- vaccinés valablement contre la rage ;
- avoir fait l'objet d'un titrage sérique des anticorps antirabiques par un laboratoire agréé par l'Union Européenne. Ce titrage devra avoir été effectué au moins 3 mois avant l'importation, sur animal identifié dont la vaccination antirabique est en cours de validité au moment de la prise de sang. L'échantillon de sang aura été prélevé au moins 30 jours après la vaccination et le résultat du titrage sérique devra être supérieur à 0.5 UI/ml (cf annexe 4 du règlement européen n° 576/2013 du 12 juin 2013 relatif aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie) ;

Liste des pays dispensés : Andorre, Antigua et Barbuda, Argentine, Aruba, Australie, Bahrein, Barbaïe, Bélarus, Bermudes, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chili, Curaçao, Émirats Arabes Unis, États-Unis d'Amérique (y compris Guam, Samoa américaines, Gibraltar, Groenland, Îles Mariannes du Nord, Porto-Rico et Îles Vierges américaines), Fidji, Hong Kong, Ile de l'Ascension, îles BES (Bonaire, Saint-Eustache et Saba), Îles Caïman, Îles Falkland, Îles Féroé, Îles Vierges britanniques, Îles Wallis et Futuna, Islande, Jamaïque, Japon, Liechtenstein, Macédoine (ancienne République Yougoslave de Macédoine), Malaisie, Maurice, Mexique, Monaco, Montserrat, Norvège, Nouvelle Calédonie, Nouvelle Zélande, Polynésie Française, Russie, St Christophe et Nevis, Ste Hélène, Ste Lucie, San Marin, St-Martin, St Pierre et Miquelon, St Vincent et les Grenadines, Singapour, Suisse, Taïwan, Trinité-et-Tobago, État de la Cité du Vatican, Vanuatu.

VERY IMPORTANT

Note to foreign exhibitors

Health requirements are those stipulated by the European Regulation n° 576/2013 of 12 June 2013 concerning the non-commercial movement of pet animals

Dogs coming from EU member countries must have:

- an identification by tattoo or electronic microchip according to the ISO norm n° 11784 or to the annex of the ISO norm n° 11785; in default of which the owner must provide the means necessary for the reading of the microchip);
- a valid vaccination against rabies, according to the annex n° 3 of the European Regulation n° 576/2013 of 12/06/2013 concerning the non-commercial movement of pet animals;
- a European passport.

Dogs coming from third countries must:

- have an identification (by tattoo or electronic microchip according to the ISO norm n°11784 or the annex of the ISO norm 11785; in default of which the owner must provide the means necessary for the reading of the microchip);
- have been adequately vaccinated against rabies, according to the annex n° 3 of the European Regulation n° 576/2013 of 12/06/2013 concerning the non-commercial movement of pet animals;
- have been subject to a rabies antibody titration test performed by a EU-authorized laboratory at least three months before travelling. The dog must be identified and adequately vaccinated against rabies at the time the blood sample is taken. The blood sample must be taken at least 30 days after the vaccination and the result of the antibody titration must be superior to 0,5 IU/mL (according to annex n° 4 of the European Regulation n° 576/2013 of 12/06/2013 concerning the non-commercial movement of pet animals);
- a health certificate drawn up by an official veterinarian of the respective third country of origin.

N.B. To be valid, the documents must have the visa of the veterinary authority of the country of origin. If they are not in French, an official translation to French must be enclosed).

COUPE D'OREILLE :

Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites en France depuis le 31 août 2008. Décret n° 2008-871 du 28.08.08

Aucun chien ayant les oreilles coupées, en dehors de ceux nés en France avant le 28 Août 2008, ne peut se présenter dans les manifestations canines officielles.



CENTRALE
CANINE

www.championnatdefranciaescsc.fr



www.centrale-canine.fr/lofselect



www.genodog.fr